

**A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2011,
LE DÉPÔT DES DEMANDES DE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION
EN INDRE-ET-LOIRE EST REGROUPÉ SUR UN SEUL SITE :
LA PRÉFECTURE DE TOURS**



**Avec la nouvelle immatriculation des véhicules, ne vous déplacez plus
aux guichets d'accueil !!!**

Le nouveau système d'immatriculation des véhicules (S.I.V.) est opérationnel dans toute la France, aussi bien pour les véhicules d'occasion que pour les véhicules neufs. Les démarches d'immatriculation sont simplifiées. Ainsi il n'est plus nécessaire de se déplacer aux guichets de la préfecture pour faire établir sa carte grise.

Vos démarches par l'intermédiaire d'un professionnel de l'automobile

Vous pouvez donner une procuration à un professionnel de l'automobile pour s'occuper de vos formalités d'immatriculation. Ce professionnel doit disposer d'une habilitation du ministère de l'Intérieur ; vous pouvez consulter la liste des professionnels habilités à l'adresse suivante : www.ants.interieur.gouv.fr (**150 professionnels ont adhéré au SIV en Indre-et-Loire**)

Attention le professionnel de l'automobile pourra prendre en charge votre dossier d'immatriculation suite à **l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion**, mais il ne pourra pas traiter une demande de duplicata ou de changement d'adresse.

Vos démarches par courrier

Ces démarches à distance sont vivement recommandées, compte tenu de l'affluence que connaissent les guichets d'accueil

Envoyez votre dossier d'immatriculation à l'adresse suivante :
Préfecture d'Indre-et-Loire
Service des cartes grises
37925 TOURS cedex 9

Assurez vous que votre dossier est complet en consultant le site internet de la préfecture www.indre-et-loire.gouv.fr ou de l'ANTS www.ants.interieur.gouv.fr

Attention : 30 % des dossiers déposés sont incomplets (Demande non signée, absence de paiement ou chèque non signé, justificatif de domicile non admis) – **4 dossiers de demande de changement d'adresse sur 10** ne peuvent être traités, faute d'acquiescement de la redevance d'acheminement.

Vous préférez vous déplacer

Horaires d'ouverture des guichets cartes grises de la préfecture

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 12H30
FERMETURE CHAQUE 1^{ER} JEUDI DU MOIS